

NOTIFICATION DE VENTE (DIA) NOUVEAUTÉS

- 01/01/2023 : DÉMATÉRIALISATION OBLIGATOIRE
- Avant le 1^{er} MARS 2023 : MISE A JOUR DES LOGICIELS ACTIFS

**Anticipez le
changement
et passez dès
maintenant
à la dématérialisation
des notifications
de vente**



LOI n° 2021-1756 du 23
décembre 2021 portant mesures
d'urgence pour assurer la
régulation de l'accès au foncier
agricole au travers de structures
sociétaires



VOS DIA NE SONT PAS DÉMATÉRIALISÉES



1^{er} janvier 2023 la DÉMATÉRIALISATION EST OBLIGATOIRE

COMMENT FONCTIONNE LA DEMATERIALIZATION ?

Le Notaire saisie la notification (*Fiducial, Fichorga, Genapi*)

Serveur de flux notaires (*Planète*)



Serveur de flux Safer (*Terre*)

Réception par le logiciel métier Safer (*Safcom*)

VOS DIA SONT DÉMATÉRIALISÉES



Avant le 1^{er} mars 2023 la mise à jour de votre logiciel est **INDISPENSABLE**

La nouvelle version (V3) intègre les donations et la faculté de préemption partielle.

Avant le 1^{er} mars 2023, les études devront toutes être équipées de cette **nouvelle version** car seule celle-ci permettra l'envoi d'une DIA dématérialisée !

SOUSCRIRE UN ABONNEMENT AUPRÈS DE REAL NOTE

ADSN : 0 800 306 212 - serviceclient.groupeadsn@notaires.fr

EN CAS DE DIFFICULTÉ, CONTACTEZ VOTRE FOURNISSEUR D'ACCÈS

- GENAPI : 04 67 15 44 44
- FIDUCIAL : 0825 12 02 01
- FICHORGA : 03 20 62 08 08

Documentation accessible aux notaires : intra.notaires.fr

POUR TOUTE
QUESTION TECHNIQUE



CONTACTEZ LE SERVICE DES NOTIFICATIONS

02 31 47 23 50 – Choix 2 – puis le département de votre choix

www.saferdenormandie.fr/fr/vous-etes-notaire/informations.html

